

Mesdames, messieurs, élus du CCE petite enfance,

Je ne comprends pas cette rupture de contrat avec la crèche des P'tits Avions. Vous évoquez comme raison, dans le mail que vous nous avez adressé ce jour, le 26 août 2016, l'incapacité de la crèche à satisfaire les besoins de garde pour les parents. Or ces mêmes parents, à plus de 80%, ont signé la pétition que je suis venu vous remettre personnellement en main propre au secrétariat du CCE petite enfance le lundi 4 juillet 2016. Dans cette pétition, que vous trouverez en pièce jointe au cas où vous ayez oublié son contenu, il était clairement écrit entre autre que "la directrice de la crèche a proposé de nouvelles conditions qui nous paraissent être un bon compromis. Cette pétition vous démontrera que nous (parents AF) sommes une majorité à y adhérer".

Pour résumer, suite aux explications de la crèche sur la nécessité pour eux de pouvoir toucher les subventions qui leurs permettent de proposer un éventail d'horaires aussi large, nous avons compris pourquoi nous devons respecter un minimum le dépôt de nos enfants en horaires décalés. De même, la crèche a compris que pour bon nombre de parents, les plannings avaient évolué, et ils ont assoupli leur règlement de façon à nous satisfaire au mieux.

Pour faire simple, il y a eu un problème entre la crèche et certains parents, nous avons discuté, et avons trouvé un compromis qui satisfait la majorité.

Vous ne m'en voudrez donc pas de croire que c'est pour une autre raison que vous rompez le contrat avec la crèche. La question est: quelle raison peut vous pousser à rompre ce contrat avec la crèche, contrat qui s'est reconduit tacitement pour 3 ans en mars dernier, mais que vous ne voulez pas que les parents connaissent? Je ne prends pas trop de risque en supposant qu'il s'agit de politique et d'économie... Cependant, je suis preneur de tout argument qui me convaincrat que j'ai tort...

Vous dites dans votre lettre avoir fait beaucoup d'efforts pour trouver une solution. Néanmoins, je constate que les échanges de communiqués avec accusés de réception entre le CCE et la crèche n'ont pas été très efficaces. Peut être n'était-ce pas la bonne méthode? Ou peut être considérez vous qu'appeler les parents individuellement une fois était un effort particulièrement important? Il semblerait, après enquête auprès de collègues bien placés, que vous n'apportez plus d'enfants à la crèche depuis février (de nombreux parents étant pourtant en liste d'attente). Est-ce que c'est cela que vous qualifiez d'efforts? Le plus ironique dans tout ça, c'est que j'ai la désagréable impression que des efforts ont été fait du côté des parents, jusqu'à avoir trouvé un compromis avec la crèche, mais que vous n'en tenez pas compte.

Dans votre lettre, toujours la même, vous ne donnez aucune date (si ce n'est la date du jour de l'envoi de la lettre). Vous dites que la maison bleue accueillera nos enfants dès la rentrée. Si vous parlez de la rentrée de janvier 2017, très bien, et merci. Cela nous laisse le temps de nous préparer et de trouver une alternative satisfaisante. Mais j'ai bien peur que vous fassiez allusion à la rentrée de septembre, celle qui est dans une semaine, enfin 5 jours pour être précis. Je travaille de nuit. Tôt le matin. Le week-end. Les jours fériés. Ma fille a passé la matinée de son premier Noël à la crèche. La maison bleue est ouverte du lundi (5h30, heure à laquelle je dois être à mon poste de façon à relever mon collègue) au samedi, et est fermée le dimanche, les jours fériés, et plusieurs semaines dans l'année. Impossible pour moi de mettre ma fille à la maison bleue, et impossible de trouver une crèche ouvrant aux mêmes horaires que ceux des P'tits Avions en 5 jours.

Bien que ça soit celui qui me tienne le plus à cœur, je vous passe le paragraphe des perturbations que vont entraîner ce changement et cette réadaptation chez nos enfants, qui subissent déjà nos horaires décalés, pour vous poser une question. Vous dites qu'il n'existe plus de cadre juridique permettant le maintien de nos enfants dans l'établissement des P'tits avions. Vous précisez dans une seconde lettre envoyée quelques heures après celle de l'annonce de rupture du contrat, que le règlement de fonctionnement de la crèche l'exclut d'ailleurs expressément. À quel cadre juridique faites vous précisément allusion svp? N'y a-t-il aucun préavis légal lorsqu'on parle de garde d'enfants entre 0 et 3 ans? Les enfants ne sont ils pas protégés un minimum? N'a-t-on pas le droit de vouloir que nos enfants restent à la crèche malgré la rupture du contrat avec le CCE? Vous faites allusion à des pressions que nous subissons de la crèche, de quelles pressions parlez vous? La seule pression que je subis actuellement vient de votre lettre qui stipule que ma fille n'a plus de place en crèche dans 5 jours.

Enfin pour résumer le fond de ma pensée, je trouve cette décision de la part du CCE scandaleuse, et qui va tout simplement à l'encontre de l'intérêt des parents. Car c'est certain, mon amie et moi sommes dans une situation plus que délicate.